

Centre d'Hébergement d'Urgence

Pour qui ?

Pour toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, ce centre contribue à mettre en œuvre les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement d'urgence.

Comment ?

La personne ou le service accompagnant appelle le 115. Si la demande émane du Pays de Morlaix ou du COB, elle est réorientée vers nos services. Selon les places disponibles, nous recevons la personne en entretien d'évaluation ; si une prise en charge est nécessaire, elle se fera sur site (appartement à Carhaix pour femmes et familles). A défaut, une orientation vers l'auberge de jeunesse, en concertation avec le 115, peut être proposée, mais n'est pas systématique.

Pourquoi ?

Mise à l'abri

Accompagner dans les domaines suivants:

- Accès aux droits, aux démarches administratives.
- Favoriser l'accès aux soins,
- Orienter vers les services compétents,
- Faire du lien avec les différents partenaires,
- Recherche, accès à un logement.

Accueil 24h sur 24h pour tout public nécessitant une mise à l'abri.

Centre d'Hébergement d'Urgence

Pour qui ?

Pour toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, ce centre contribue à mettre en œuvre les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement d'urgence.

Comment ?

La personne ou le service accompagnant appelle le 115. Si la demande émane du Pays de Morlaix ou du COB, elle est réorientée vers nos services. Selon les places disponibles, nous recevons la personne en entretien d'évaluation ; si une prise en charge est nécessaire, elle se fera sur site (appartement à Carhaix pour femmes et familles). A défaut, une orientation vers l'auberge de jeunesse, en concertation avec le 115, peut être proposée, mais n'est pas systématique.

Pourquoi ?

Mise à l'abri

Accompagner dans les domaines suivants:

- Accès aux droits, aux démarches administratives.
- Favoriser l'accès aux soins,
- Orienter vers les services compétents,
- Faire du lien avec les différents partenaires,
- Recherche, accès à un logement.

Accueil 24h sur 24h pour tout public nécessitant une mise à l'abri.

Centre d'Hébergement d'Urgence

Pour qui ?

Pour toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, ce centre contribue à mettre en œuvre les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement d'urgence.

Comment ?

La personne ou le service accompagnant appelle le 115. Si la demande émane du Pays de Morlaix ou du COB, elle est réorientée vers nos services. Selon les places disponibles, nous recevons la personne en entretien d'évaluation ; si une prise en charge est nécessaire, elle se fera sur site (appartement à Carhaix pour femmes et familles). A défaut, une orientation vers l'auberge de jeunesse, en concertation avec le 115, peut être proposée, mais n'est pas systématique.

Pourquoi ?

Mise à l'abri

Accompagner dans les domaines suivants:

- Accès aux droits, aux démarches administratives.
- Favoriser l'accès aux soins,
- Orienter vers les services compétents,
- Faire du lien avec les différents partenaires,
- Recherche, accès à un logement.

Accueil 24h sur 24h pour tout public nécessitant une mise à l'abri.

L'Hébergement

Nous disposons de 4 chambres individuelles sur le CHU et 2 chambres sur le CHU-A prioritairement proposées aux femmes seules ou avec enfants ainsi qu'aux familles. Les cuisines et salles d'eau sont communes sur chaque dispositif et la buanderie à toute la structure.

L'Accompagnement

Un entretien est réalisé par un travailleur social à l'issue de la première nuit pour comprendre le projet de la personne, fixer des objectifs et organiser les démarches urgentes. La personne est réorientée vers le travailleur social de secteur qui assure la coordination et l'accompagnement dans les démarches. Tout au long du séjour, des entretiens réguliers sont proposés pour faire le point et tendre vers une solution plus pérenne, en logement autonome ou hébergement d'insertion.

La Vie quotidienne et collective

Les personnes sont libres dans leurs allées et venues mais doivent impérativement avoir regagné la structure pour 22h au plus tard. Chacun doit veiller au bon entretien de sa chambre et des espaces collectifs. Au-delà du 5 nuits, une participation financière aux frais d'hébergement sera demandée (10% des ressources).

Foyer le Jarlot
8 rue de Réo – 29 600 MORLAIX- lejarlot@fmt.bzh

L'Hébergement

Nous disposons de 4 chambres individuelles sur le CHU et 2 chambres sur le CHU-A prioritairement proposées aux femmes seules ou avec enfants ainsi qu'aux familles. Les cuisines et salles d'eau sont communes sur chaque dispositif et la buanderie à toute la structure.

L'accompagnement

Un entretien est réalisé par un travailleur social à l'issue de la première nuit pour comprendre le projet de la personne, fixer des objectifs et organiser les démarches urgentes. La personne est réorientée vers le travailleur social de secteur qui assure la coordination et l'accompagnement dans les démarches. Tout au long du séjour, des entretiens réguliers sont proposés pour faire le point et tendre vers une solution plus pérenne, en logement autonome ou hébergement d'insertion.

La Vie quotidienne et collective

Les personnes sont libres dans leurs allées et venues mais doivent impérativement avoir regagné la structure pour 22h au plus tard. Chacun doit veiller au bon entretien de sa chambre et des espaces collectifs. Au-delà du 5 nuits, une participation financière aux frais d'hébergement sera demandée (10% des ressources).

Foyer le Jarlot
8 rue de Réo – 29 600 MORLAIX- lejarlot@fmt.bzh



L'Hébergement

Nous disposons de 4 chambres individuelles sur le CHU et 2 chambres sur le CHU-A prioritairement proposées aux femmes seules ou avec enfants ainsi qu'aux familles. Les cuisines et salles d'eau sont communes sur chaque dispositif et la buanderie à toute la structure.

L'accompagnement

Un entretien est réalisé par un travailleur social à l'issue de la première nuit pour comprendre le projet de la personne, fixer des objectifs et organiser les démarches urgentes. La personne est réorientée vers le travailleur social de secteur qui assure la coordination et l'accompagnement dans les démarches. Tout au long du séjour, des entretiens réguliers sont proposés pour faire le point et tendre vers une solution plus pérenne, en logement autonome ou hébergement d'insertion.

La Vie quotidienne et collective

Les personnes sont libres dans leurs allées et venues mais doivent impérativement avoir regagné la structure pour 22h au plus tard. Chacun doit veiller au bon entretien de sa chambre et des espaces collectifs. Au-delà du 5 nuits, une participation financière aux frais d'hébergement sera demandée (10% des ressources).

Foyer le Jarlot
8 rue de Réo – 29 600 MORLAIX- lejarlot@fmt.bzh

